

Mensuel
Directeur de publication :
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :
40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

Se faire entendre

«La précarité est une loi de la condition humaine». Voilà ce qu'a déclaré sans vergogne, Laurence Parisot qui succède au baron Sellières à la tête du Medef.

Tout cela a le mérite de la clarté. Le modèle social dont se réclament les patrons ne relève que de la recherche de l'insécurité sociale généralisée -la jungle-. Et il est vrai que depuis plusieurs années, ils s'emploient dans les entreprises à saper les fondements du Code du Travail et à mettre les salariés dans l'insécurité. Notons qu'à cet égard, la faiblesse du syndicalisme dans le privé est payée au prix fort par les salariés eux-mêmes.

Mais évoquer le «modèle social» renvoie nécessairement à la sphère politique. Que font nos gouvernants ? Que fait l'Etat patron ?

Le bilan des gouvernements Raffarin est sans ambiguïté. Les contre-réformes accumulées en 36 mois relèvent de la même orientation idéologique que celle du Medef : le libéralisme. Les discours sont décomplexés comme jamais et l'action publique est au service exclusif du marché. Les défaites électorales n'y changent rien : la boussole reste la même.

Rien de nouveau avec Villepin : son gouvernement a poursuivi tout l'été son travail de déstructuration sociale.

Ce fut le contrat « nouvelles embauches » destiné à introduire encore plus de flexibilité dans les entreprises, promulgué par ordonnance le 4 août ! Ce fut aussi en juillet le passage en force avec les décrets d'une loi Fillon pourtant massivement rejetée.

Grève et manifestations, le 4 octobre 2005

C'est aujourd'hui l'écran des 45000 « emplois de vie scolaire » -dont les durées de contrats et les rémunérations sont scandaleusement basses- qui est mis en avant par De Robien pour faire oublier les disparitions massives d'adultes dans les établissements scolaires. C'est encore l'annonce d'une réforme fiscale qui s'attaque à la progressivité de l'impôt, profitera mécaniquement aux revenus les plus élevés et privera le budget de l'Etat de plusieurs milliards d'euros de recettes.

Triste bilan des 100 jours de Villepin.

Il nous faut arrêter tout ça et modifier la donne. Le 4 octobre dans la grève, dans l'unité syndicale, ensemble, salariés du privé et du public, soyons nombreux, très nombreux..

P. 1 : Edito

P. 2 : Tous ensemble dans la
grève

P. 3 : Dire NON aux remplace-
ments

P. 4 : Les avatars de la gestion

Education, services publics, privé Mardi 4 octobre 2005 Tous ensemble dans la grève.

Les cinq confédérations dites représentatives CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC ont décidé le 8 septembre d'appeler l'ensemble des salariés du public et du privé à une journée nationale d'actions et de mobilisation le mardi 4 octobre avec des arrêts de travail et des manifestations. Le syndicalisme reprend donc l'offensive, pour la première fois depuis les grandes mobilisations du début 2005 (22 janvier et 10 mars). Les modalités ont certes suscité débat, la CFDT se serait bien contentée de manifestations le samedi après-midi, c'est à dire sans grève. Les services publics sont absents de la plate-forme et comme d'habitude le club des cinq s'est bien gardé d'associer la FSU à la préparation de cette décision.

Il n'en reste pas moins que pour le SNES et la FSU, cette journée sera l'occasion pour des centaines de milliers de salariés, on a en tête le million de manifestants du 10 mars, d'exprimer leur opposition à des aspects aussi essentiels de la politique gouvernementale que l'emploi, les salaires, les droits individuels et collectifs des salariés. Cette initiative du syndicalisme était absolument indispensable. Tout doit être fait pour contrer un gouvernement qui va toujours plus loin dans le tour libéral qu'il donne à sa politique, alors même que cette politique a subi la sanction que l'on sait en mai dernier.

La décision prise le 13 septembre pour l'ensemble des fédérations de fonctionnaires (CGT, FSU, UNSA, CFDT, FO, CFTC, CGC) d'appeler le 4 à une journée

de grève et de manifestations souligne la profonde convergence d'intérêts des salariés du public et du privé. La plate-forme retenue (nécessité de services publics répondant aux besoins, défense et amélioration des statuts, mesures ambitieuses pour les salaires et les pensions) donnera à cette journée une forte dimension fonction publique.

Pour ce qui le concerne, le SNES, avec la FSU, mettra au cœur de son appel à réussir le 4, l'éducation et ce qui fait l'essentiel des préoccupations quotidiennes des personnels : loi Fillon, moyens pour l'éducation (rentrée 2005 et budget 2006), salaires et carrières. A chacun d'entre nous de convaincre nos collègues que ces préoccupations sont la déclinaison pour notre secteur des objectifs généraux de la journée. De les convaincre aussi que plus on saura faire converger les mobilisations des différents secteurs et plus on aura de chances de se faire entendre. Ce qui ne signifie pas que toute action spécifique de l'éducation doive être abandonnée ; ni qu'il ne soit pas nécessaire de bien mettre en évidence l'Education dans la journée du 4, notamment dans les médias et les manifestations.

A cet effet, le SNES organisera une semaine d'interventions, juste avant le 4, permettant chaque jour de développer auprès de l'opinion et des médias, un des thèmes qui mobilisent le plus notre secteur : loi Fillon, remplacement, rentrée 2005, budget 2006, précarité, salaires et carrières des enseignants, ...

Manifestations

Limoges, 10 h 30, Place de la République
Guéret : 10 h, Place Bonnyaud
Tulle : 10 h, Gare de Tulle

Dire fermement NON aux remplacements De Robien Question de dignité

Etre réquisitionné par le chef d'établissement pour remplacer au pied levé un collègue absent : voilà ce qui nous attend si nous laissons faire. Discuter ? «Pas question : c'est une obligation !». Pourquoi moi ? «Parce que ...». Un service déjà lourd ? «Peut-être, mais vous êtes libre telle demi-journée et de 16h à 18h». Ne pas connaître les élèves de telle classe ou de tel niveau ? «Excellente occasion d'y remédier». Pas le temps de prendre connaissance de ce qui a été fait ? «Improvisez».

Par quelque bout que l'on prenne le «décret De Robien», on l'aura compris, c'est le sens même de notre métier qui est bafoué. Nous sommes ravalés au rang de bouche-trous, ce qui en dit long sur la conception et sur la considération du métier d'enseignant (le plus beau métier du monde) qui prévalent dans les sphères ministérielles.

S'y ajoute par ailleurs une charge symbolique qui mérite le «Guinness». Alors que depuis mai 1950 (la date n'est pas fortuite car elle constitue la date référence de nos obligations de service), certifiés et agrégés constituent les seules catégories sociales qui n'aient jamais bénéficié de la moindre réduction du temps de travail, De Robien l'alourdit par décret de 30% ! Là encore le coup est à la hauteur du mépris que l'on nous porte.

Bien évidemment nous avons le devoir de nous exprimer sur ces questions et faire la démonstration en direction des familles et des élèves qu'il ne s'agit pas dans cette affaire de trouver des réponses efficaces à des absences non remplacées. Ainsi devons-nous revenir sur ce que nous avançons depuis des mois et des mois : recruter plus pour que les collèges et les lycées disposent de titulaire-remplaçants en nombre suffisant, revenir sur la mise en extinction du statut de Mi-Se et réactiver le recrutement d'étudiants/surveillants au statut amélioré, construire dans les classes les conditions nécessaires pour les élèves à l'apprentissage d'une réelle autonomie. Nous devons aussi alerter les familles sur l'hypothèque de nombre d'activités pédagogiques que rendrait impraticable l'application du décret De Robien.

Mais il faut voir plus loin.

Le passage en force du ministre, pendant les vacances (c'est désormais une habitude) et après sommation des députés UMP (il avait marqué quelque hésitation), prépare une offensive de plus grande ampleur. Qu'on se

souviennent par exemple des propos de Renaud Dutreil décrivant ses intentions pour les fonctionnaires, et ceux de l'école en particulier.

Certifiés et agrégés constituent des dinosaures en cela qu'ils appartiennent aux très rares catégories de la Fonction Publique dont le temps de service n'est pas encore annualisé. Le décret De Robien en cassant les décrets de 50 nous en rapproche. Mis en cohérence avec les nouveaux concours de recrutement, avec option pour les mentions complémentaires (histoire-lettres, physique-maths, ...), se dessinent les contours d'un autre métier, polyvalents, dont la rémunération restera dans les basses eaux.

Il ne sera même plus utile de mentir sur le niveau de rémunération des HS (*), tant le volume annuel des heures dues ne pourra être que rarement atteint et dispensera alors l'employeur (l'Etat) de payer des HS. Le «travailler plus pour gagner plus» prendra alors tout son sens.

Participer à l'élaboration d'un quelconque protocole relèverait d'une erreur d'appréciation de la stratégie et des intentions gouvernementales. N'interprétons pas le manque d'enthousiasme actuel de certains chefs d'établissement comme un signe de soutien à notre cause : ils seront rapidement mis «sous pression» par leur hiérarchie avec la mise en place d'une procédure de contrôle et d'évaluation de ce qu'ils font ou ne font pas quotidiennement. Nous n'avons que quelques semaines pour construire un rapport de force, une opposition résolue au ministre et obtenir l'abrogation de ce décret scélérat.

La mobilisation doit être exceptionnelle.

Faisons-nous entendre en toute occasion, dans les établissements, dans la rue, le 4 octobre.

Signons massivement la pétition et organisons le refus collectif des remplacements De Robien.

Préparons l'action du 12 octobre, journée nationale de remise des pétitions dans les académies.

() la rémunération des HS est chose complexe, mais le ministre et ses conseillers «savent». De Robien destine à dessein une information au grand public d'une augmentation de 25% des HS remplacements. La réalité est autre : + 8,7% par rapport aux HSE actuellement payées.*

Les avatars de la gestion à l'heure près.

Disparition
d'enseignements

Conditions d'emploi et de travail dégradées pour un nombre toujours croissant de collègues, offre d'enseignement réduite pour les élèves, effectifs de classe alourdis... Telle est la réalité imposée par les choix budgétaires opérés depuis maintenant trois ans.

Moins de
classes

Durant cette période, près de 300 postes (autant d'emplois) ont été supprimés dans les lycées, collèges et lycées professionnels de l'académie. Plan de retour à l'équilibre budgétaire oblige.

Moins
d'options

Disparition d'enseignements, moins de classes, moins d'options, moins d'enseignement de spécialité, moins de dédoublements, généralisation au lycée des classes à 35 élèves, 28/30 en collège résultent de cette saignée.

Moins
d'enseignement

Chacun d'entre nous n'est plus une personne qui enseigne à des élèves. Non, juste une variable d'ajustement qui tente d'enseigner à des flux d'élèves!

Moins de
dédoublements

Car cette politique de destruction massive d'emplois s'accompagne d'une « gestion des ressources humaines » à l'heure près qui conduit à une atomisation de l'emploi, une remise en cause des droits statutaires, une flexibilité accrue, une augmentation de la charge de travail et une accentuation de la précarité. Le recteur et les chefs d'établissements mettent en musique cette gestion avec plus ou moins de zèle :

Effectifs
des classes à 35
élèves

- Les postes sous forme de services partagés entre 2 voire 3 établissements sont le lot quotidien de centaines de collègues qui doivent faire face à des déplacements fatigants et onéreux, fort mal ou pas du tout remboursés par le rectorat, parfois pour effectuer 3 heures d'enseignement. Aucune discipline d'enseignement n'est épargnée. Ce n'est plus non plus une spécificité des petits établissements ruraux.

Plus de
précarité

- Les affectations en LP ou SEGPA de certifiés et agrégés (pour tout ou partie de service) et affectations en collège de PLP se poursuivent.

Plus d'HS

- Le retour en force des HSA au sein des DGH des établissements participent de cette destruction d'emplois. Nous vous rappelons qu'une seule HSA peut vous être imposée et non plus deux.

Plus
d'emplois
éclatés

- Les TZR sont prioritairement affectés à l'année, y compris en dehors de leur zone de remplacement (qui devient de fait l'académie) et parfois sur des services ne correspondant pas à leur discipline de formation et de recrutement.

- Sur les 140 contractuels en fonction en 2004, une centaine doit pointer au chômage à la rentée.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le mouvement intra académique 2005 ait été le pire que nous ayons connu. En 2004, sur 585 candidats, 260 ont été affectés sur poste en établissement. En 2005, 615 candidats à mutation (agrégés et certifiés) ont participé à la phase intra. Seulement 170 ont obtenu une affectation sur un poste qui comportait en général un complément de service dans un autre établissement. Les autres n'ont pas muté et ceux qui devaient absolument avoir une affectation (suite à une suppression de poste ou bien encore les nouveaux entrants dans l'académie) ont été par défaut repliés sur une zone de remplacement.

Et c'est également dans ce contexte que le ministre, reniant ses engagements, décide de passer en force au sujet des suppléances de courte durée en les imposant aux titulaires en poste. Si dans certaines disciplines des TZR sont disponibles pour les assurer, le ministère choisit sciemment de ne pas les solliciter : il s'agit de faire la démonstration qu'ils sont en trop, que l'on peut s'en passer et de peser ainsi sur les futurs recrutements.

Cette stratégie lui permettra aussi de justifier la suppression de quelques 3000 postes dans le second degré (prévisions budgétaires 2006).